



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

8^e séance de l'année
Lundi 13 décembre 2021

Convocation adressée aux élus
Le 07 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREMENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Sandra ENJARIC
Claude BARFLEUR
Mehdi KEÏTA
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Corinne DIAKOK-EDINVAL
Badi FADDOUL
(Proc. à F. PELLECUIER)
Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à A. SOREZE)
Danita LEBRERE
(Procuration à J. LOUIS)
Jacques BANGOU
(Proc. à M. KEÏTA)
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
(Proc. à S. ENJARIC)
Jean-Charles SAGET
Monique DECASTEL
Loïc MARTOL

**PROJET DE TRANSFORMATION DE CERTAINS QUARTIERS DE
POINTE-A-PITREBERGEVIN – MORTENOL - LOUISY MATHIEU –
BOULEVARD LEGITIMUS (IMMEUBLE DES FONCTIONNAIRES) VENTE DU
PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE -AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE POURSUIVRE LES NEGOCIATIONS**

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP 1
☎ 0590 93 85 85 - 📞 0590 48 17 48 - 📧 direction
www.ville-pointeapitre.fr 📱 villedepoi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/12/2021
971-219711207-AU_075_2021-AU

**PROJET DE TRANSFORMATION DE CERTAINS QUARTIERS DE
POINTE-A-PITREBERGEVIN – MORTENOL - LOUISY MATHIEU –
BOULEVARD LEGITIMUS (IMMEUBLE DES FONCTIONNAIRES) VENTE DU
PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE -AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE POURSUIVRE LES NEGOCIATIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets pour la transformation de certains quartiers de la ville y compris la cession du parc de logements privés de la ville, publié le 16 juillet 2021,

Considérant la candidature et le projet présenté par la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG),

Considérant l'avis favorable du comité exécutif mis en place par la ville, en date du 6 décembre 2021.

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A la majorité des suffrages exprimés et cinq (5) voix contre
M. Jacques BANGOU, Mme Sandra ENJARIC, Mme Evelyne DEMOCRITE
M. Claude BARFLEUR, M. Mehdi KEITA

Article 1 : Suite à l'avis favorable du comité exécutif relatif à l'appel à projets pour la transformation de certains quartiers de la ville, y compris la cession du parc immobilier privé de la ville et certains terrains attenants (liste annexée à la présente délibération), le conseil municipal prend acte que seule la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG) a répondu à l'appel à projets.

Article 2 : Il est donné mandat au Maire pour poursuivre les négociations avec la SIG, quant au prix et aux terrains attenants à déterminer avec précisions. Le Maire devra veiller à la prise en compte par la SIG des réserves émises par le comité exécutif.

Article 3 : Le Maire et sous son autorité, les services municipaux, sont chargés de la transmission de la présente délibération au contrôle de la légalité et ainsi que de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 13 décembre 2021
Le Maire,


RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/12/2021
971-219711207-AU_075_2021-AU